NOUVELLE REVUE THÉOLOGIQUE

82 N° 3 1960

Aspects sociologiques du sacerdoce

J. KERKHOFS (s.j.)

p. 289 - 299

https://www.nrt.be/it/articoli/aspects-sociologiques-du-sacerdoce-1867

Tous droits réservés. © Nouvelle revue théologique 2026

Aspects sociologiques du sacerdoce

L'accent qu'on a mis depuis un quart de siècle sur la théologie du laïcat a corrélativement suscité un intérêt croissant pour clarifier le rôle spécifique du prêtre dans l'Eglise. La sociologie ne considère pas cet aspect, qu'on pourrait appeler le « mystère » sacerdotal. Comme science positive, elle se limite à l'étude du sacerdoce comme phénomène social. Sans doute est-il encore trop tôt pour donner un aperçu quelque peu synthétique du sacerdoce catholique, considéré selon ses dimensions sociologiques. N'oublions pas que la sociologie religieuse du catholicisme n'est âgée que de quinze ans. Faute d'études suffisamment solides, on devra se restreindre à la considération des seuls aspects sociographiques en omettant presque tout le côté sociopsychologique du « phénomène » sacerdotal. Après un exposé de la « démographie » du sacerdoce, une seconde partie signalera quelques perspectives sur l'emploi du potentiel sacerdotal dans le monde.

*
* *

Il est particulièrement important de suivre l'évolution des vocations. On constate presque partout que *le coefficient d'accroissement du clergé religieux dépasse celui du clergé diocésain.*

En Belgique, on avait en 1957, pour 10 prêtres religieux 12 prêtres diocésains; mais il faut se souvenir que 40 % des religieux sont des missionnaires. Il est vrai que le coefficient d'accroissement des religieux dépasse celui du clergé diocésain; en 1957 on avait sur 10.000 habitants 13 vocations pour le clergé diocésain et 17 pour les religieux. Le total des séminaristes des 6 diocèses belges, philosophie et théologie prises ensemble, a baissé en 10 ans de 15 % (de 1750 en 1948 à 1.485 en 1957) [1] et cette baisse semble continuer dans tous les diocèses, le diocèse de Bruges (Flandre occidentale) excepté.

Le diocèse de Namur (provinces de Namur et de Luxembourg) a vu baisser ses ordinations pour le clergé diocésain pendant le second quart de ce siècle de 15 % (en comparaison avec le premier quart du siècle) ; en outre, les vocations venant de la province de Namur ne con-

1. Note du Centre de recherches socio-religieuses de Bruxelles; L. Dingemans, O.P., *Un siècle de développement des instituts religieux masculins*, Bruxelles.

stituent maintenant que 41 % du total contre 55 % pour le premier quart du siècle, le reste venant du Luxembourg, province moins peuplée que celle de Namur. A ce sujet, Mgr Charue, évêque de Namur, fait la remarque suivante : « Il est incontestable que les religions cléricales prélèvent une part beaucoup plus grande que naguère sur l'ensemble des vocations du diocèse. Des éléments que nous possédons, nous croyons pouvoir conclure que le recrutement du clergé régulier a triplé si l'on compare le deuxième quart de ce siècle avec le premier quart. La moyenne des ordinations annuelles originaires de nos deux provinces doit se situer entre 20 et 25, c'est-à-dire à peu près le chiffre de l'actuel recrutement du clergé diocésain. Environ les trois-quarts proviennent des juvénats, dont l'apport était insignifiant il y a quarante ans [2] ».

Au Limbourg, partie septentrionale du diocèse de Liège, on peut observer le même phénomène. Pendant la période de trente ans précédant l'exploitation intensive des charbonnages (1891-1920), il y eut 15 ordinations de prêtres diocésains par 10.000 habitants contre seulement 6 ordinations de religieux (c'est-à-dire 28,5 %). Pendant la période suivante de 30 ans (1921-1950), les religieux constituent déjà 60 % des ordinations, c'est-à-dire 18 sur 10.000 habitants contre 12 pour les prêtres diocésains [3]. Ici également il faut chercher l'explication dans le grand nombre de juvénats qui ont été construits après la première guerre mondiale; cette explication vaut d'ailleurs aussi pour la partie méridionale des Pays-Bas. On estime actuellement qu'au Limbourg les ordinations de religieux constituent les trois-quarts des ordinations (contre un quart au début du siècle). On a l'impression qu'à côté des nombreuses vocations authentiques, les juvénats sont à l'origine d'un nombre non négligeable de vocations qu'on devrait qualifier plutôt de « sociologiques ». La fondation de collèges ouverts à côté des juvénats y fait d'ailleurs diminuer le nombre des vocations : la démocratisation de l'enseignement moyen a ouvert de nouvelles voies pour monter sur l'échelle sociale. On peut dès lors s'attendre à une diminution progressive des vocations venant des juvénats.

Signalons encore quelques renseignements sur les autres diocèses. Pour l'archidiocèse de Malines l'index des ordinations a baissé continuellement depuis le début de ce siècle, où on avait 33 ordinations pour 1 million d'habitants contre actuellement environ 20 (23 pour la période 1950-1956) [4]. En cinq ans les vocations ont diminué de 50 % dans l'agglomération bruxelloise. La situation à Tournai est extrême-

2. Mgr A. M. Charue, Evêque de Namur, *Problèmes du clergé diocésain*, dans *Mandements*, t. II, n° 22, p. 143.

3. J. Kerkhofs, S. J., *Godsdienstpraktijk en Sociaal Milieu*, Bruxelles, 1954.

4. F. Houtart, *Notes sur l'évolution sociale et religieuse de l'archidiocèse de Malines*, dans *Collectanea Mechliniensia*, 27 (1957), p. 590.

ment inquiétante. A la fin d'une de ses études, le chanoine Stévaux conclut avec raison : « Avec ses 27 % de théologiens domiciliés hors du diocèse et ses 40 % de philosophes nés hors du diocèse, Tournai fait figure de diocèse de mission [5] ». Il n'y a pas de doute que sans une meilleure collaboration entre les deux clergés beaucoup de problèmes pastoraux seront de plus en plus insolubles à cause du manque d'hommes et du manque de planning dans l'apostolat.

Aux Pays-Bas on constate que, pour la période 1855-1952, la population catholique a triplé et que le nombre des ordinations par an est sextuplé. Toutefois le nombre des ordinations de prêtres diocésains n'est que doublé tandis que celui des ordinations de religieux est passé de 14 par an en 1855 à 284 par an en 1952, soit vingt fois plus. Bien que le coefficient des ordinations de religieux ait baissé depuis la période d'entre les deux guerres (une moyenne de 285 ordinations par an) pour se stabiliser autour de 270 ordinations par an après la seconde guerre mondiale, ce coefficient dépasse toujours de loin celui du clergé diocésain, qui semble se stabiliser autour de 115 ordinations par an [6]. La base de la pyramide d'âge est d'ailleurs plus saine chez les religieux : tandis que le groupe des grands-séminaristes ne constitue que 15 % du clergé diocésain, 23 % du clergé religieux sont des étudiants en théologie.

En France également le clergé diocésain a diminué en nombre entre 1948 et 1958 (— 60), et cela nonobstant une plus grande longévité; pendant cette même période les religieux ont connu un accroissement de 26 % (+ 1417) [7].

En Allemagne on observe les mêmes tendances fondamentales : depuis 1951 jusqu'en 1957 les vocations pour les religieux ont augmenté de 1395 par an jusqu'à 1703 par an. En même temps les vocations de prêtres diocésains ont baissé de 3.939 en 1949 jusqu'à 3.071 en 1956. Il y a 10 ans, on avait encore par an une vocation de prêtre religieux pour 3 vocations de diocésains, tandis qu'actuellement on en compte 2 pour 3 [8]. Cette évolution pose évidemment de grands problèmes pastoraux : dans l'archidiocèse de Fribourg on perd chaque année de 50 à 55 prêtres à cause de décès tandis qu'il n'y a seulement que de 30 à 35 nouveaux ordonnés.

Les vocations montent en Espagne, en Grande-Bretagne et en Irlande; et partout le coefficient d'accroissement est plus grand chez les religieux que chez les prêtres diocésains. Au Portugal et en Autri-

5. A. Stévaux, *L'effectif actuel de nos séminaires,* dans *Revue diocésaine de Tournai,* 1959, p. 182.
6. J. Dellepoort, *De Priesterroepingen in Nederland,* Assen, 1955.
7. *Die Europäische Priesterfrage — Le Problème sacerdotal en Europe,* Vienne, 1959, p. 56.
8. *Herder-Korrespondenz,* XI (1957), p. 73.

che il y a un manque croissant de jeunes prêtres [9]. Pour la Suisse et l'Italie les chiffres manquent. Aux Etats-Unis le nombre des vocations augmente continuellement : on y avait un séminariste ou jeune religieux pour 2.190 catholiques en 1900, pour 990 catholiques en 1956. La proportion des religieux dans le total des prêtres s'est accrue de la même façon, de 25,6 % en 1900 à 38,5 % en 1956 [10].

Un second phénomène concernant les vocations doit retenir l'attention. On pourrait l'appeler *la diminution de rendement des années de formation* tant dans les petits séminaires tridentins (12 à 18 ans) que dans les grands séminaires (18-25 ans) et les groupes correspondants des juvénats et des scolasticats. Aux Pays-Bas les recherches du Dr. Dellepoort révèlent qu'entre 1910 et 1950 le rendement du petit séminaire du diocèse de Haarlem a été réduit de 50 % : en 1910 sur 40 garçons de 12 ans 20 arrivent à la prêtrise tandis que déjà en 1940 sur 80 garçons il n'y en a que 18 qui atteignent l'ordination. Pour les Pays-Bas dans leur ensemble le rendement de 50 % en 1925 n'est plus actuellement que de 20 % environ. En France, déjà en 1930, beaucoup de diocèses, p. ex. celui de Marseille, ont vu baisser le rendement de leurs petits séminaires jusqu'à 15 %. Pour la période 1950-1958 on signale pour le clergé diocésain français, pris globalement, une perte de 40 % entre le début de la philosophie et l'ordination. Ce processus y va de pair avec une diminution des vocations et s'y accélère tellement que, pour la période 1952-1956, on a vu diminuer les ordinations de 34 % en comparaison de la période de 1947 à 1952 [11]. Au Portugal ce phénomène menace sérieusement l'existence même de l'Eglise en plusieurs diocèses [12].

Enfin, un troisième phénomène doit être indiqué; en face du rendement décroissant des « vocations de jeunes enfants » on constate un peu partout une *augmentation relative des « vocations tardives »* (de 18 ans et plus). F. Boulard résume le fait pour la France : « D'un recrutement à base exclusive d'enfants, le clergé passerait-il lentement — comme aux premiers siècles de l'Eglise — à un recrutement majoritaire de jeunes hommes, de jeunes hommes apportant à la fois l'expérience de la vraie vie de travail et les ressources irremplaçables de la jeunesse? Il s'agit, en effet, de jeunes de 18 à 25 ans

9. *Social Compass*, IV, nos 3-4.

10. J. M. Jammes, *Statistiques du catholicisme américain*, dans *Archives de sociologie des religions*, 2 (1957), pp. 97-120; F. Curraw, *Vocations in America*, dans *America*, 1957, pp. 521-523.

11. F. Boulard, *Essor ou déclin du clergé français*, Paris, 1950; Id., *A propos de la situation française : les conditions d'un relèvement*, dans *Die Europäische Priesterfrage*, 1959, pp. 60-69.

12. J. A. Nabais, *A vocação à luz da teologia moderna*, Porto, 1953

en moyenne et non, sauf exceptions, d'hommes mûrs ». Jorge Sans Vila, qui constate la même évolution en Espagne du Nord (Barcelone), pense que cette tendance est liée à l'augmentation proportionnelle des vocations venant des villes. En 8 ans (1948-1955), le nombre des « vocations tardives » passe de 4 % en 5e année de théologie à 78 % en 1re année de philosophie. De ces derniers 84 % viennent de la ville même de Barcelone bien que la campagne environnante compte aussi, comme l'agglomération, environ 1 million d'habitants. Un grand nombre parmi ces vocations vient du milieu universitaire, ce qui semble confirmer la thèse que l'âge où l'on se décide est retardé de 16-18 ans qu'il était il y a une quinzaine d'années, à 19-25 ans maintenant. Par conséquent, la présence d'aumôniers qualifiés auprès des universités gagne en importance.

Que faut-il en conclure? Les pays qui recrutent principalement par leurs petits-séminaires font de grands efforts financiers et doivent y investir un grand nombre de prêtres tandis que le rendement quantitatif diminue sans cesse en beaucoup d'endroits, pour ne pas parler du rendement qualitatif de cette éducation en vase clos.

D'autre part, il serait imprudent de vouloir brusquer cette évolution, puisque, actuellement encore, pour un nombre impressionnant de pays, l'existence du sacerdoce dépend directement des petits-séminaires. En beaucoup de diocèses allemands, surtout ceux du Sud, 85 % des prêtres sortent de petits-séminaires. Une enquête en France (1947-1948) montre que 68,54 % des grands-séminaristes français viennent du petit-séminaire et seulement 22,93 % des collèges catholiques. En Bretagne et ailleurs ce pourcentage monte jusqu'à 95 %, tandis qu'à Paris 35 % des prêtres viennent des petits-séminaires, 36 % des collèges catholiques et 29 % des écoles de l'Etat.

*
* *

Ces perspectives sur l'évolution des vocations étaient nécessaires pour bien situer la 2e partie de cet article qui traitera de l'emploi du personnel sacerdotal disponible.

Un premier fait saute aux yeux : la répartition très inégale du potentiel sacerdotal dans le monde est choquante. Les chiffres sont connus : sur les 360.000 prêtres que compte l'Eglise [13], plus de 220.000 se trouvent dans la seule Europe occidentale, où les pays de la C.E.C.A. en prennent plus de 150.000 pour leur compte; en d'autres termes, bien que les Six ne constituent que 40 % de la population de l'Europe

13. *Herder-Korrespondenz*, IX (1955), *Soziografische Beilage*, 2; *Bilan du Monde*, t. I, Paris-Tournai, 1958.

occidentale, ils disposent de 67 % des catholiques, de 65 % des prêtres religieux et de 72 % des prêtres diocésains. On ne parlera pas ici du manque de prêtres qui se fait sentir cruellement dans d'autres continents : contre un prêtre pour environ 500 à 600 catholiques en Belgique, en Irlande, au Canada, etc. on voit qu'en Amérique centrale un prêtre est chargé en moyenne de 8.000 à 18.000 âmes, ce qui en fait prend parfois les proportions de un prêtre pour 100.000 âmes. Et on ne parle que de pays catholiques.

En Europe même il y a manque de prêtres en plusieurs pays. Le Portugal en manque de plusieurs milliers. A Vienne il n'y a en moyenne qu'un prêtre pour plus de 3.000 habitants, alors qu'il faut normalement disposer de un prêtre en service paroissial pour environ 1.000 âmes. La diaspora scandinave ne peut faire œuvre missionnaire auprès des protestants si elle est réduite à ses seules forces. La Suède ne compte que 60 prêtres, dont 8 suédois autochtones, pour une population dépassant les 7 millions d'habitants [14]. Pour plusieurs diocèses allemands des problèmes similaires se posent.

A côté de ces régions où un besoin urgent de prêtres se fait sentir, il y a des pays riches en prêtres, comme les Pays-Bas, l'Irlande, la Belgique et, bien que dans une proportion plus réduite que les trois pays cités, aussi la France et l'Espagne. On a déjà mentionné les données pour les Pays-Bas et la Belgique. La petite Irlande, à côté de ses 5.500 prêtres au pays même, a encore 5.000 prêtres à l'étranger dont 2.200 dans des pays dépendant de la Propagande, le reste travaillant dans les régions anglo-saxonnes présentant un fort pourcentage d'immigrés irlandais.

Il reste plus difficile de savoir si l'Espagne peut accroître son aide sacerdotale à l'étranger d'une façon substantielle. A côté de diocèses du nord, riches en prêtres (13 diocèses avec en moyenne 300 habitants par prêtre), il y a des diocèses du Sud, qui en sont dépourvus (6 diocèses avec en moyenne 2.300 habitants par prêtre). L'Espagne devra donc opérer une redistribution de son potentiel sacerdotal dans le pays même. Entre-temps l'aide internationale de l'Espagne est relativement importante. Selon le « Consejo Superior de Missiones », environ 20 % des religieux (y compris les non-prêtres) en Amérique latine sont espagnols, c'est-à-dire 8.000 sur 40.000. Bien que de petits groupes de prêtres diocésains partent pour l'Amérique latine, l'apostolat outre-mer incombe presque exclusivement aux religieux. Contrairement à l'opinion courante, la contribution espagnole à l'œuvre missionnaire sacerdotale est relativement restreinte. Tandis que la Belgique, les Pays-Bas et l'Irlande donnent 48 % du potentiel missionnaire en prêtres de l'Eglise entière, l'Espagne n'y contribue que pour

14. *Die Europäische Priesterfrage*, p. 168 sq.

environ 6 % (y compris les missionnaires qui ne dépendent pas de la Congrégation de la Propagande) [15]. L'Espagne est proportionnellement encore dépassée par la Suisse et l'Angleterre, mais l'effort qu'elle fait actuellement fera bientôt, semble-t-il, changer la situation.

En combinant ces constatations avec celles concernant les vocations, où on a enregistré une baisse générale des vocations diocésaines et une stagnation des vocations de religieux en plusieurs pays, il faut conclure qu'à l'avenir d'une part il faudra remédier à un manque croissant de prêtres diocésains et d'autre part l'effort missionnaire ne saurait être freiné à aucun prix si on ne veut pas réduire, en quelques décades, l'Eglise catholique et universelle à une sorte de ghetto confiné à l'Europe occidentale. Il faudra donc à la fois réorganiser les deux clergés. A l'avenir aussi l'œuvre missionnaire restera le champ d'action privilégié des religieux. Même en Europe la mission incombe principalement aux religieux : selon l'annuaire pontifical les prêtres religieux dépassent le clergé diocésain en Finlande, en Norvège, en Suède, en Islande, au Danemark, dans les Pays-Bas et en Turquie, tous pays à minorité catholique. On prévoit un planning international pour aider l'Autriche et l'Allemagne; ici aussi il serait normal que les religieux, grâce au caractère international de leurs instituts, entrent en ligne de compte avant les prêtres diocésains.

Cet effort doit être contrebalancé par un effort de rationalisation tant dans les pays qui envoient les prêtres que dans les pays qui en reçoivent. Un évêque français très généreux ne disait-il pas : « je suis las de donner des prêtres à des diocèses qui n'ont pas de plan réfléchi ». F. Boulard pense même à un plan qualitatif d'évangélisation mondiale : « Toutes les nations à aider n'ont pas la même importance dans l'avenir du monde. Et s'il faut un minimum de présence de l'Eglise *partout*, il faut une aide quantitative et surtout qualitative plus forte dans les centres où s'élabore la civilisation mondiale de demain ». Saint Paul n'a-t-il pas choisi les grands centres urbains de son temps?

C'est un fait indéniable : plus que dans le passé, chaque diocèse et chaque communauté de religieux sont obligés à une aide universelle. Par les techniques modernes, les pays les plus lointains sont devenus « notre prochain ». La conscience de la solidarité internationale qui a suscité la création de grands organismes comme l'Unesco, la F.A.O. et l'O.M.S., pour remédier aux nécessités des pays économiquement sous-développés (l'« extrema necessitas » des moralistes), doit inciter à fortiori à une aide spécifiquement spirituelle. Où il y a extrême nécessité spirituelle, toute forme de capitalisme de la grâce doit être

15. Id., pp. 190 et 332; *Herder-Korrespondenz*, IX (1955), *Soziografische Beilage*, 3.

reniée afin de communiquer aux très pauvres de sa propre richesse relative. Il y a ici un devoir certain de justice distributive dans le domaine de la répartition visible de la grâce. « Il ne suffit pas de se pourvoir suffisamment de prêtres, disait l'évêque de Luçon, il faut donner au maximum ».

On ne peut que signaler les grands moyens pour réorganiser l'emploi des prêtres. Une meilleure répartition du clergé dans les pays riches en prêtres est une mesure préalable afin d'en épargner pour pouvoir les envoyer ailleurs. Presque partout il faudra procéder à un regroupement de trop petites paroisses, n'atteignant pas un millier d'habitants, et à une division des trop grandes paroisses, dépassant les 5.000 à 7.000 habitants [16]. On pourrait aussi libérer beaucoup d'activité spécifiquement sacerdotale en confiant la plus grande partie de l'administration temporelle de la paroisse à des laïcs et en rationalisant les offices religieux. Les endroits ne sont pas rares où le prêtre doit consacrer plus de temps à marier ses paroissiens et à les enterrer qu'à leur apprendre le catéchisme.

Il y a encore un autre moyen, surtout applicable à la Belgique et aux Pays-Bas, mais pas seulement à eux. Il s'agit de ce qu'on a appelé un peu durement et de façon peut-être regrettable : « la déclericalisation de l'enseignement ». C'est une question grave et fort complexe, et qui ne saurait être résolue de façon simpliste. Nous nous contentons de décrire ici brièvement la situation actuelle avec ses implications et qui, certes, ne peut manquer de retenir l'attention des autorités responsables.

Citons d'abord un extrait d'une lettre de la S. Congrégation du Consistoire aux évêques italiens, datée du 24 octobre 1951 : « L'Ordinaire ne doit pas oublier que, s'il y a des diocèses si bien pourvus que beaucoup de prêtres peuvent être appliqués à l'éducation et à l'organisation, tâches qu'on pourrait très bien confier aux laïcs, le Saint-Père a souligné que le nombre des prêtres ne s'est pas accru en proportion des besoins de l'Eglise. Aujourd'hui, a-t-il dit, le clergé doit avant tout être réservé à l'exercice de son ministère strictement sacerdotal où il n'y a personne qui peut le remplacer ».

A Bruxelles on dispose d'environ 270 prêtres pour le service paroissial de près d'un million d'habitants, tandis qu'environ 240 prêtres (diocésains et religieux) s'occupent de 7.000 élèves. En Suisse les évêques se sont plaints d'un manque de prêtres, mais pour les 9.400 élèves des collèges catholiques on dispose de 741 prêtres (c'est-à-dire 1 pour 12,7 élèves), tandis que beaucoup de paroisses doivent se con-

16. *La Maison-Dieu*, 57 (1959), *Le Problème des trop petites paroisses*.

tenter d'un prêtre pour 2.000 âmes. Il y a des séminaires où il y a un professeur pour deux séminaristes [17].

Entre-temps, presque en chaque pays, l'enseignement officiel et technique manque d'aumôniers et de professeurs de religion qualifiés. En France, le chan. Boulard a relevé il y a quelques années que les 600.000 élèves de l'enseignement technique officiel ne disposent que de 70 prêtres, professeurs de religion. En Belgique aussi il faudra tenir compte de la démocratisation de l'enseignement moyen, qui sera suivie d'une augmentation considérable de l'enseignement de l'Etat. Prenons par ex. une des provinces des plus pratiquantes du pays, la Flandre occidentale (qui correspond au diocèse de Bruges) : 53,7 % du clergé actif s'y trouve dans les paroisses et 36,2 % dans l'enseignement. Mais à Dixmude et à Ostende on compte déjà de 30 à plus de 40 % des élèves de l'enseignement moyen dans les instituts officiels, et le rythme d'accroissement y est plus grand que dans l'enseignement libre [18].

D'ailleurs, l'évolution même de l'enseignement moyen forcera le clergé belge, comme d'ailleurs celui des Pays-Bas, à revoir ses positions. On prévoit en effet pour les années à venir un accroissement sans précédent : pour les garçons, on estime qu'en dix ans les effectifs auront doublé, pour les filles presque triplé. Un rapport du Centre d'Etudes socio-religieuses de Bruxelles affirme comme conclusion d'une étude détaillée à ce sujet « qu'il paraît absolument exclu de pouvoir à l'avenir maintenir le pourcentage de prêtres, de religieux et de religieuses que l'on trouve actuellement dans l'enseignement catholique. D'autre part, la moyenne d'âge du personnel ecclésiastique (tant diocésain que religieux) est assez élevée, principalement en ce qui concerne les religieuses ». On comprend donc qu'il faille prévoir une réforme de structure assez profonde, pour ne pas devoir constater un jour qu'on a groupé les prêtres en quelques collèges, tandis que partout ailleurs, même l'enseignement de la religion sera confié à des laïcs, pratiquants ou non.

Un autre grand moyen pour restructurer la pastorale serait la création d'organismes diocésains, interdiocésains et internationaux pour mieux coordonner l'apostolat, surtout des religieux entre eux et avec le clergé diocésain. Les essais qui ont été faits restent trop sporadiques. Signalons le bureau d'études du problème sacerdotal en Europe, ouvert par M. l'abbé J. Dellepoort en 1959 au séminaire d'Ypelaar (Breda, Pays-Bas) avec le soutien de l'Episcopat néerlandais, de S. Exc. Mgr

17. *Priestermangel in der Schweiz?*, dans *Civitas*, 1959, pp. 233-277 et pp. 395-405.

18. *Socio-religieuze studie van het Bisdom Brugge*, Rapport n° 52 du Centre de Recherches Socio-Religieuses, Bruxelles, 1959.

Hengsbach d'Essen (Allemagne) et de Mgr Fr. Jachym, archevêque-coadjuteur de Vienne. J. Dellepoort a décrit ses projets lors du premier colloque international sur le problème sacerdotal en Europe, tenu à Vienne en octobre 1958 [19] : « On a pensé à un séminaire européen comme noyau d'une aide internationale éventuelle, à la manière du collège sud-américain à Louvain. Par la force des choses ce collège formerait surtout des prêtres séculiers, puisque les ordres et les congrégations ont leurs propres contacts internationaux. Il pourrait être en même temps un centre d'accueil pour des prêtres déjà ordonnés qui se mettent à la disposition de cette tâche et qui doivent s'y préparer en suivant des cours spéciaux de courte durée. On y organiserait un cours de philosophie pour des jeunes gens qui, avec l'approbation de leur évêque, se mettent aux études de philosophie en vue de la même tâche, et qui feront plus tard leur théologie dans le diocèse où ils iront travailler comme prêtre ».

Il suffit enfin d'indiquer un quatrième moyen important, qui obligerait à repenser la formation sacerdotale et la pastorale tout entière. Il peut paraître paradoxal puisqu'il risque de faire décroître le recrutement quantitatif, mais il pourrait avoir de grandes conséquences positives du point de vue psychologique. Pour remédier aux problèmes créés par le nombre — assez élevé en plusieurs pays — des prêtres réduits à l'état laïque, dont bon nombre entre 25 et 30 ans, on a proposé de différents côtés que le prochain Concile envisage de faire retarder l'âge de l'ordination sacerdotale. Beaucoup de psychologues ont constaté une maturité psychologique retardée chez bien des jeunes de l'époque actuelle; il s'avère nécessaire d'en tenir compte dans la formation des prêtres, si on veut éviter les infantilismes et les violations de la liberté [20].

On aurait ainsi moins de prêtres, sans doute, mais ils seraient mieux formés ou auraient du moins l'occasion de l'être, et on serait bien obligé de ne leur confier que du travail spécifiquement sacerdotal. Le P. Tufari n'a-t-il pas montré pour l'Italie qu'une inflation de « vocations » est suivie par un manque quantitatif et qualitatif, ce qui d'ailleurs est confirmé par l'histoire dans l'Ancien Régime [21].

Chez beaucoup l'emploi du prêtre pour toutes sortes de tâches non

---

19. *Die Europäische Priesterfrage*, p. 341.

20. J. Laenen, *Introduction à l'histoire paroissiale du diocèse de Malines*, p. 47 : « Rappelons que la législation capitulaire avait fait siennes les dispositions du concile de Néocésarée (314 ou 315), qui défendaient de conférer la prêtrise à des clercs âgés de moins de 30 ans, 'quia Dominus Iesus non praedicavit ante trigesimum annum'. »

21. P. Tufari, S. J., *Vocations ecclésiastiques dans le diocèse de Naples*, dans *Vocation de la Sociologie religieuse — Sociologie des Vocations*, Paris-

spécifiquement sacerdotales obscurcit en fin de compte le vrai sens de la présence sacerdotale dans le monde, et cela non seulement chez les laïcs, mais aussi chez les prêtres eux-mêmes. Un jour arrive où on se rend compte de l'opposition entre la fonction profane et la vocation. Et souvent ce sera la crise.

Il y a sans doute encore de nombreux autres aspects sociologiques du sacerdoce; la socio-psychologie surtout pourrait un jour rendre de grands services à la pastorale par ses moyens d'investigation en profondeur. Il reste certain — et les recherches sociologiques actuelles le démontrent — que seul un retour à l'idéal du prêtre missionnaire dans un monde qui est en grande partie païen ou déchristianisé suscitera des vies sacerdotales authentiques. Et seuls les prêtres authentiques ont le véritable charisme d'attirer des vocations authentiques, capables de se développer en sacrements vivants de la Charité du Christ, qui deviendra transparent en eux.

Héverlé-Louvain J. KERKHOFS, S. J.
220 Chaussée de Wavre.